

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2021

Absents excusés : Brun Denis - Guida Hugues - Helleringer Kopec Marianne - Oster Marc

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2021

Adoption du procès verbal de la séance du 21 mai 2021, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 15.06.2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 55 (38 hommes + 17 femmes) dont 11 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnissables est de 43 ($\approx 78\%$).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} juin 2021, la situation de la trésorerie présentait, un solde créditeur de 456 914,03 €.

POINT 1 : REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PAR LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM) perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, conformément à l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération du 17 juin 2021, le SELEM a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 98 % du produit de la TCCFE collectée sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SELEM du 17 juin 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusqu'en 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 98 % du produit réellement collecté sur son territoire.

Il vous est proposé de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SELEM un reversement de la TCCFE à hauteur de 98 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve le versement de 98 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SELEM sur le territoire de la commune, pour la période 2021 à 2027, avec un versement deux fois dans l'année dans le courant des mois de juin et de décembre au plus tard,
- précise que, conformément à l'article L.5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

POINT 2 : TRAVAUX COMMUNAUX

Périscolaire

Achat d'un ordinateur pour le périscolaire d'un montant de 499,00 € TTC. Cette somme sera intégrée au bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de l'année 2020/2021.

Route de Betting

Acquisition et installation d'un miroir route de Betting, dans le virage, en face des premières habitations, le coût est de 704,40 € TTC.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

FICK M.

FLAUSS L.

HAMAN J.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LEVICKI R.

LINET F.

PERIC M.

SCHEIDT
BITTMANN D.

SCHOULLER D.